

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site <https://www.campingdesologne.fr>. Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour. Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

### Article 2 - Conditions de réservation

#### 2.1 Prix et règlement

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA 10% comprise. L'attention du client est attirée sur le fait que ne soit pas comprise dans le prix : la taxe de séjour.

Pour les réservations emplacement camping : Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant du séjour. La carte FFCC, ACSI ou CI, ou la carte grise de la caravane peuvent être conservés le temps du séjour par le gérant pour paiement la veille du départ. Tout paiement du séjour à l'arrivée ne pourra pas être remboursé en cas de départ anticipé par décision du client.

Pour les réservations locatives : Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant total des arrhes. Un contrat adressé par courrier ou par mail sera validé dès la réservation par le client. Le solde du séjour devra être déposé au camping pour dépôt en banque un mois avant l'arrivée. Pour des raisons de sécurité, les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un représentant légal. Le Camping de Sologne se réserve le droit de procéder à l'annulation de la réservation ou de refuser l'accès du camping s'il constate que des mineurs de moins de 18ans sont non accompagnés de leur représentant légal.

Pour tout retard ou annulation le jour de l'arrivée, non signalé, la location/l'emplacement devient disponible 8 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de message écrit, la réservation sera nulle et les sommes versées resteront acquises à la direction du camping.

#### 2.2 Modification de réservation

Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

#### 2.3 Annulation

Toute réservation non soldée conformément aux conditions générales de vente sera annulée. Pour toute annulation parvenue plus de 1 mois avant la date de début de séjour, les arrhes seront conservées par le gérant, et le solde du séjour sera remboursé. Dans le cas où une assurance annulation a été souscrite, le gérant du camping conservera la totalité du montant du séjour.

L'assurance procédera au remboursement du séjour sur justificatif. Toute raison non prise en compte par l'assurance ne fera pas l'objet d'un dossier de remboursement. En cas d'un départ volontaire, ou anticipé, le séjour réglé reste acquis au camping.

#### 2.4 Rétractation

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L121-20-4 du Code de la consommation).

Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du camping, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

#### 2.5 Assurance annulation

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation. Ce contrat vous offre une garantie annulation qui permet d'obtenir le remboursement des sommes versées en cas d'annulation de votre séjour ou de départ anticipé pour maladie, accident, ou sous certaines conditions (hors : Frais, taxes, arrhes, options).

Tarifs assurances annulation : Emplacement camping : néant Location Mobil-Home : 2.50€/NUIT à régler avec les arrhes.

### Article 3 - Déroulement du séjour 3.1 Arrivées et Départs

En location : les arrivées s'effectuent à partir de 14 h et avant 20h (mais pas au-delà), les départs s'effectuent avant 10 h, n'importe quel jour de la semaine.

En emplacement : les arrivées s'effectuent à partir de 13 h et avant 21h (mais pas au-delà) les départs s'effectuent avant 13 h, n'importe quel jour de la semaine.

#### 3.2 Caution

Une caution de 345 euros par hébergement vous sera demandée le jour de votre arrivée. Elle vous sera remboursée le jour de votre départ, pendant les heures d'ouverture de la caisse, après un état des lieux. La facturation d'éventuelles dégradations viendra s'ajouter au prix du séjour ainsi que le nettoyage si vous ne laissez pas l'hébergement dans un état de parfaite propreté. Si vous ne pouvez être présent lors de l'état des lieux, la caution vous sera retournée par courrier (après contrôle par les services). Des frais de modification seront appliqués pour tout changement de type d'hébergement, de forfait ou de la composition du séjour (animaux, kits, options...) survenant après la validation de la demande de réservation. Des frais peuvent s'ajouter au montant du séjour.

#### 3.3 Départ

Locatif et emplacement : tout retour de clé ou libération de l'emplacement après l'horaire indiqué, entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire. Toute prolongation de séjour doit être formulée 24 heures au moins avant la date de départ prévue.

#### 3.4 Animaux

Sur les emplacements : les chiens de catégorie 1 et 2 sont strictement interdits dans l'enceinte du site. Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur des locations. Les animaux doivent être tenus en laisse pendant tout le temps du séjour, les déjections seront ramassées par leur propriétaire dans tout le terrain de camping. En cas de non respect des règles d'hygiène et de propreté, le gérant peut procéder à l'expulsion du propriétaire du chien après paiement du séjour et frais additionnel de 40€.

#### 3.5 Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, déposé à la préfecture, affiché à notre réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande.

### Article 4 - Responsabilité

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait ; une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire (FFCC, ANWB, ADAC...). Un constat pourra être établi en cas d'accident, dégradation etc. et engager l'assurance du client responsable.

### Article 5 - Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de grande instance ou du tribunal de commerce.

### Article 6 - Droit à l'image

Vous autorisez expressément et sans contrepartie le Camping de Sologne à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping.

Tous droits réservés CAMPING de SOLOGNE 41300 SALBRIS